

## Construction véranda dans lotissement privé

## Par Bigmanone, le 22/01/2013 à 11:50

## Bonjour,

J'ai l'intention de faire édifier une véranda sur ma terrasse.

la véranda feraitb 15m2 et s'alignerait sur le pignon de la maison qui se trouve à 3,50m de la limite de propriété.

La déclaration préalable m'a été refusé pour un recul inférieur à 10m du milieu de la chaussée qui par parenthèse nous appartient (enfin la la copropriété).

j'ai l'autorisation de la dite copropriété qui ne s'oppose pas la construction.

Comment me sortir de ce mauvais pas, car j'ai commandeé les travaux et la véranda. Merci.